RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3L

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 10712000 euros

Siège social : 22 B ROUTE DE LATTES 34470 Perols

918561036 R.C.S. Montpellier

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 20/12/2024

Le 20/12/2024,

à 10 heures,

JEROME ESCOJIDO, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'objet des présentes décisions étant le suivant :

- Décision de transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique décide de transférer le siège social de 22 B ROUTE DE LATTES 34470 Perols à 9 Impasse De L'etang De L'or 34470 Perols à compter du 01/01/2025.

DEUXIÈME DÉCISION

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier ainsi qu'il suit l'article des statuts relatif au siège social :

"Le siège de la société est fixé à l'adresse suivante : 9 Impasse De L'etang De L'or 34470 Perols."

La suite de l'article reste inchangée.

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

JEROME ESCOJIDO

